

Tarif des douanes

Monsieur l'Orateur, nous entretenons également de sérieuses réserves au sujet des sociétés qui, comme le CP, sont aussi armateurs. Le CP est une société canadienne dont les navires sont inscrits en Grande-Bretagne et à Hong Kong et dont les équipages sont constitués d'officiers britanniques et de marins de diverses nationalités. Voilà la tradition dont le CP est si fier. Le moment est venu pour le gouvernement du Canada d'appliquer une politique maritime et un Tarif des douanes exigeant des armateurs comme le CP non seulement qu'ils inscrivent leurs navires au Canada, mais qu'ils les fassent réparer et rénover au Canada, et les dotent d'équipages canadiens. Nos partenaires commerciaux font rigoureusement appliquer les dispositions du Comité des Nations Unies sur le commerce et le développement, lesquelles permettent à un pays commerçant de prendre à son compte 40 p. 100 de l'acheminement des produits qu'il exporte, d'allouer 40 p. 100 de cet acheminement au pays destinataire, et les 20 p. 100 qui restent à des tiers. C'est manifestement du ressort du ministre. Il pourrait veiller à l'application de ces dispositions. Il atteindrait ainsi non seulement les 40 navires du CP, mais tous ceux dont le CP pourrait se porter acquéreur dans les années à venir. Le ministre pourrait s'emparer de ces navires au nom des Canadiens. Mais il pourrait faire davantage.

Une voix: Sommes-nous des pirates?

M. Skelly: Vraiment, le gouvernement a commis un acte de piraterie aux dépens des Canadiens en les privant de belles perspectives industrielles et économiques. Les milliers d'habitants de Campbell River, de Port-Alberni, en Colombie-Britannique, comprennent le gouvernement, eux. Ils comprennent ce qu'il est en train de faire. Ce n'est pas un acte de piraterie mais de bon sens. Les propres conseillers du gouvernement s'étonnent de l'ignorance qui sévit de l'autre côté. Ils ignorent même que leur propre cabinet vient d'approuver une politique qui contribuera à redonner du travail aux habitants du Nouveau-Brunswick, qui permettra à des Canadiens d'exploiter des navires canadiens qui le sont maintenant depuis l'étranger. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

● (1750)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) prend la parole.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, nous pouvons sûrement nous passer de l'obstruction des néo-démocrates ou des ministériels.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je serai extrêmement bref au sujet du bill C-90 mais j'estime que deux ou trois questions méritent d'être soulevées à cette étape-ci.

Le bill C-90 qui vise à modifier le tarif des douanes et à abroger certaines lois en conséquence, nous ramène au tout début de notre pays, à l'époque où le premier ministre John A. Macdonald, proposait sa célèbre politique nationale en instaurant des tarifs qui préoccupent encore les Canadiens de l'Ouest.

De nouveau, nous sommes à débattre toute la question des tarifs. Bien sûr, le bill C-90 ne modifie pas sensiblement la structure tarifaire mais il y a le contexte où se déroule ce débat. Nous imposons de nouveaux tarifs aux divers produits, nous en modifions quelques-uns à la hausse, d'autres à la baisse, mais essentiellement nous maintenons le *statu quo*.

Le débat de fonds qui devrait avoir lieu à la Chambre dure en fait depuis 1867; cette question devrait faire l'objet d'un débat général, approfondi et sérieux.

En l'absence d'une stratégie industrielle globale, il est difficile de discuter du tarif d'une façon cohérente. Fait à noter, hier encore, c'était les partis d'opposition qui réclamaient une telle stratégie. Nous admettons volontiers que l'une des causes à nos maux économiques c'est que nous ne savons pas où nous allons actuellement. L'entreprise privée, le secteur public, le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces, les gouvernements régionaux et municipaux, tous s'interrogent sur le sens de notre orientation économique. En l'absence d'une stratégie industrielle, il est impossible de répondre à cette question.

Aujourd'hui nous examinons s'il y a lieu d'imposer des tarifs sur tel produit, de réduire ceux-là, d'en maintenir d'autres, mais nous n'avons aucun repère pour mener un débat intelligent. On a l'impression que le gouvernement se sert du bill C-90 pour nous faire adopter subrepticement quelque chose à notre insu. Je ne pense pas que cette déclaration corresponde aux sentiments des députés d'en face, mais il faut se demander ce que le gouvernement cherche à réaliser au juste avec ce bill.

L'autre jour encore, le député de York-Peel (M. Stevens) a posé une question au sujet de l'article 5 du bill. Cet article donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'intervenir de temps à autre pour modifier le système de mesures. Il a donc exprimé la crainte que cela permette au gouvernement de s'orienter vers le système métrique. Quant à moi, je n'hésite pas à dire que c'est vers cela qu'il faut s'orienter, si nous voulons que le pays prenne sa place dans le commerce international, qu'il devienne un grand pays commerçant. Dans ce cas, il faut donc s'orienter vers le système métrique. Et si tel est le cas, pourquoi les députés d'en face ne se lèvent-ils pas pour dire que cet article-là a été inséré pour permettre de modifier les unités de mesure quand on le juge opportun? Il n'y a pas eu de discussion à ce sujet, monsieur l'Orateur.

Quand on songe à l'importance des divers articles du bill, je me demande si les députés d'en face comprennent bien de quoi il retourne au juste. Mais s'ils le comprennent, je n'arrive pas à m'imaginer pour quelle raison le gouvernement a présenté le bill.

A titre d'exemple, je citerai un article. Prenons l'annexe III du bill: on y constate que des droits sont prévus pour certains articles du plus grand intérêt, par exemple les chaises d'invalides, les appareils pour faciliter la marche des invalides et divers dispositifs de commande conçus pour aider les invalides à se déplacer. Il y a une longue liste d'articles qui vont entrer en franchise, à condition d'être de provenance britannique. Mais s'ils viennent d'ailleurs, ils sont passibles de droits.